

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DES AGENTES ET AGENTS DE LIAISON
TENUE SUR LA PLATEFORME ZOOM LE 19 OCTOBRE 2021**

1. Mot de bienvenue et présentation de l'ordre du jour

Madame Annie Boily nous souhaite la bienvenue à 13 h 30 et monsieur Michel Fortin présente l'ordre du jour.

2. Présentation des états financiers 2020-2021

Après de brèves explications de la part de madame Annie Boily, madame Marie-Claude Rodrigue présente les états financiers 2020-2021. Nous avons un beau surplus.

3. Prévisions budgétaires 2021-2022

Madame Marie-Claude Rodrigue présente les prévisions budgétaires 2021-2022, puis madame Annie Boily répond aux questions. La majorité des agents de liaison sont d'accord avec les prévisions budgétaires présentées.

4. Historique financier

Madame Annie Boily présente l'historique financier des dernières années. Elle répond ensuite aux questions et apporte des précisions intéressantes.

Lors des échanges, des idées surgissent quant à l'utilisation des surplus, soit l'ajout d'heures de service de soir au bureau du syndicat (temps supplémentaire), des balises quant aux montants minimum et maximum en placements, une reconnaissance aux agents de liaison, un congé de prime, etc.

5. Pause

6. État des placements

Madame Marie-Claude Rodrigue présente l'état des placements.

7. Orientations 2021-2022

Monsieur Michel Fortin présente les orientations 2021-2022.

8. État de la situation

A. Avis de motion

Madame Annie Boily présente l'avis de motion soumis par des membres, lequel sera présenté lors de la prochaine assemblée générale.

B. Aide aux devoirs et tutorat

Le grief au sujet de l'aide aux devoirs versus les pauses a été réglé grâce à une entente. Les taux horaires convenus sont ceux de TES ou de ESG, selon les qualifications de la personne, + 11 % + 8 %. S'il s'agit de tutorat, l'employé de soutien est rémunéré à titre d'enseignant à la leçon. L'aide aux devoirs incluse dans les postes de ESG ne fait pas partie de cette entente, puisqu'il est plus avantageux que ce soit ainsi.

C. Surveillance

Le CSSBE a commencé à attribuer des minutes de surveillance à du personnel de soutien, mais des enseignants en conserveront. Il est important de s'assurer que le personnel de soutien soit rémunéré comme TES ou comme ESG, selon les qualifications de la personne. Il s'agit d'une tâche attribuée aux volontaires, puisqu'elle pourrait entraîner des bris d'horaire.

D. Maternelle 4 ans

Actuellement, des TES sont affectées dans ces classes. Il se pourrait qu'une nouvelle classe d'emploi soit créée, soit aide à l'enseignant, mais on n'en connaît pas encore les modalités ni les qualifications requises.

E. Service de garde scolaire

Un chantier est en branle afin de revoir le règlement qui encadre ces services, ce dernier entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

F. Situation sanitaire entourant la Covid

Pour le moment, il n'est pas question de vaccination obligatoire pour le personnel de l'éducation.

G. Affectation

L'affectation a été très difficile; il y a eu plusieurs erreurs et des griefs ont été déposés, ce qui entraîne un esprit un peu moins convivial lors des rencontres avec les ressources humaines.

H. Convention

Elle n'est pas encore écrite, donc pas encore signée; ceci devrait se faire en janvier. Les salaires, les rétros et les forfaitaires pourraient être repoussés en conséquence. Dans l'entente des principes, des dates étaient inscrites; on verra ce qu'il en adviendra.

I. Structure salariale

Précision importante : les personnes faisant partie des classes d'emploi hors taux et hors échelle recevront la moitié de l'augmentation supplémentaire prévue à chaque 1^{er} avril et ce jusqu'à ce que leur salaire rejoigne le taux en vigueur.

J. Équité salariale

Pour les classes d'emploi visées, il est possible d'estimer la rétro grâce au document reçu (nouvelles échelles). La date de versement prévue est le 6 décembre 2021.

9. Parole aux agentes et agents de liaison

10. Fin

Madame Annie Boily remercie les participants et rappelle l'assemblée générale du 27 octobre prochain.

Guylaine Gravel